



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

En décidant la grève de toute l'école les enseignants de l'école Jean Vilar à Villejuif obtiennent satisfaction

Lundi 2 septembre, le Ministre Blanquer et la secrétaire d'Etat au handicap Sophie Cluzel organisaient leur rentrée médiatique dans une école de Créteil sur le thème de l'inclusion des enfants handicapés en tentant de vanter les mérites des PIALs instaurés par la loi Blanquer.

Lundi 2 septembre les enseignants de l'école Jean Vilar, constatant qu'aucun enseignant n'était nommé sur l'ULIS de l'école qui accueille des enfants atteints de troubles autistiques, qu'aucun AVS co n'était nommé, se réunissaient et décidaient à l'unanimité de se mettre en grève et de fermer l'école. Ils s'adressaient immédiatement à tous les parents de l'école :

« (...) A l'école Jean Vilar, la réalité de la scolarisation des élèves en situation de handicap, c'est une salle vide, sans enseignant, sans adulte accompagnant. Inadmissible !

Depuis un an que le dispositif a été ouvert, les dysfonctionnements succèdent aux dysfonctionnements : aucun AVS de nommé pendant 3 semaines l'an dernier, pratiquement aucun remplacement assuré de l'enseignante lors d'absences l'an dernier.

Cette année, malgré les alertes c'est encore pire.

Les enseignants de l'école ne peuvent accepter cette situation dont les premières victimes sont les enfants et leurs familles.

Tous les enseignants de l'école élémentaire Jean Vilar de Villejuif seront en grève jeudi 5 septembre pour protester contre cette situation inadmissible et pour exiger que soit affectés immédiatement sur l'ULIS un enseignant spécialisé ainsi qu'un AVS-co. (...)

Les enseignants de l'école J Vilar, syndiqués au SNUDI-FO au SNUipp-FSU ou non syndiqués »

Quelques heures plus tard ils obtenaient satisfaction : l'école était informée par l'IEN, la DSDEN et le Maire qu'une enseignante avait été nommée en urgence à 17h30 et qu'une AVSco serait recrutée jeudi 5 septembre.

Inclusion, demande d'ouverture de classe, ... le SNUDI-FO 94 invite les collègues à se réunir à établir leurs revendications précises et à décider, avec le syndicat, des moyens à engager pour les faire aboutir.

Créteil le 4 septembre 2019